

Editorial



PPCR, réforme du collège, rythmes scolaires... Air France : une même brutalité, face à la mobilisation pour les revendications

Le mois d'octobre a vu se dérouler un concentré de la situation. Après le refus de signer l'accord AFP-PPCR * par FO, la CGT et Solidaires, le Premier ministre annonce qu'il met en œuvre ce dispositif gelant la valeur du point d'indice, remettant en cause le statut pour généraliser les fusions de corps.

Même passage en force de la ministre de l'Education nationale avec la réforme du collège contre la mobilisation des personnels.

Air France : les salariés de toutes catégories refusent les 2900 suppressions de postes

Le 5 octobre, les salariés de toutes catégories d'Air France avec FO et la CGT, refusant un plan de 2 900 suppressions de postes, déferlent sur la direction. Pour toute réponse, la direction, avec le soutien du gouvernement, engage des poursuites judiciaires. Le 12 octobre, 6 salariés sont mis en garde à vue comme des délinquants.

Dès le 8 octobre, le CCN de Force Ouvrière soutient les revendications des salariés d'Air France dont le refus des licenciements et condamne toute tentative de «*criminaliser leurs actions*».

Le 10 octobre, 20 000 à Paris ...

Le 10 octobre, à l'appel des 14 syndicats du second degré, 20 000 enseignants venus de toute la France manifestent pour l'abrogation de la réforme du collège. A leurs côtés, les PE qui combattent au quotidien les conséquences désastreuses de la réforme des rythmes scolaires et pour l'abrogation des décrets Peillon / Hamon.

La généralisation des PEDT réunit les conditions qui mettent en péril notre statut de fonctionnaire d'Etat

La mairie de l'Haÿ-les-Roses (Val-de-Marne) écrit directement aux écoles pour «*identifier les salles de classe (...) qui seront réquisitionnées pour les clubs d'activités*». Quelques jours plus tard, une centaine d'enseignants manifeste avec le SNUDI-FO pour l'abandon du projet de réquisition.

La ville de Chalons-en-Champagne (Marne) déclare aux animateurs que «*les classes ne sont plus des frontières*». Dans le Morbihan, des mairies demandent aux PE de transmettre leurs progressions pédagogiques pour les harmoniser avec les TAP. A Carcassonne, le comité d'agglomération écrit aux directeurs pour annoncer sa venue pour présenter le «*Programme de réussite éducative*» et préciser «*le rôle que vous pouvez y jouer*».

Dans l'Eure, dans le Val d'Oise ... des IEN refusent les APC sur la pause de midi au motif d'une nécessaire harmonisation au sein du PEDT pour faciliter les activités périscolaires. A Angers, pour 13 euros de l'heure, la mairie sollicite les enseignants pour faire fonction d'animateurs qui seront en formation dans les semaines à venir. Sans compter les ATSEM retirées des classes de maternelle pour financer les rythmes scolaires.

A Toulouse, à Angoulême ... la mairie impose aux enseignants d'assurer la garde des enfants entre les heures de classe et le périscolaire bien au-delà des obligations de service.

Les signataires de PPCR portent une lourde responsabilité !

Aujourd'hui, les collectivités territoriales demandent, sollicitent, font pression... mais demain avec les passerelles voulues par le gouvernement entre les fonctions publiques dans le cadre de PPCR qu'en sera-t-il ? De ce point de vue, ceux qui ont signé l'accord AFP-PPCR (FSU, UNSA, CFDT et CFTC) portent une lourde responsabilité.

Les enseignants sont des fonctionnaires d'Etat, ils entendent le rester ! FO est à leur côté

Le SNUDI-FO s'opposera à tout ce qui peut ressembler, de près ou de loin, à des accords locaux sous quelque forme que ce soit, de mise en application de PPCR.

Il s'adresse systématiquement à l'IEN, à l'Inspecteur d'académie, pour que nos obligations de service et nos garanties statutaires soient respectées.

Il recense les remises en cause statutaires et mobilise les PE, y compris par la grève et dans l'unité d'action, pour faire respecter le statut.

Montreuil, le 13 octobre 2015

Norbert Trichard
Secrétaire Général

(*) AFP PPCR : Avenir de la Fonction Publique - Parcours professionnels - Carrières - Rémunérations